

# Sensibilisation des propriétaires d'écosystèmes forestiers exceptionnels

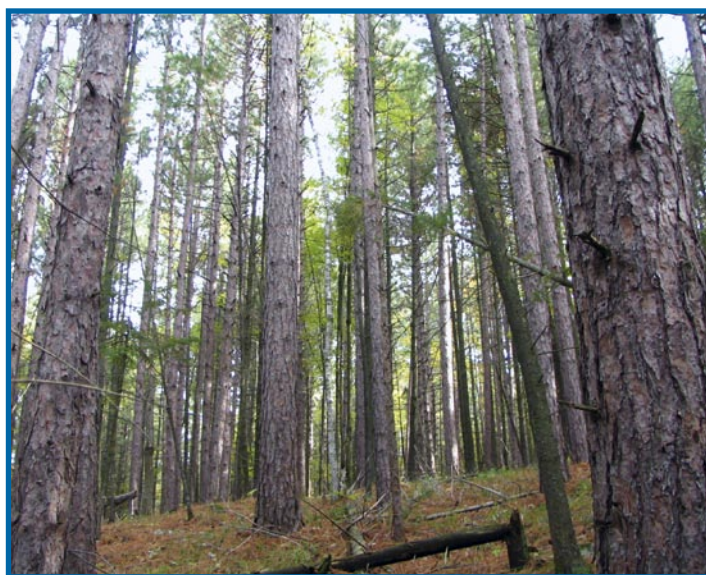
Les forêts québécoises renferment une variété d'écosystèmes, dont la plupart sont communs. Toutefois, on retrouve aussi des écosystèmes forestiers rares, des refuges de plantes menacées ou vulnérables et des forêts anciennes. Ils sont considérés comme des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

PAR MARIE-JOSÉE MARTEL, ing.f, M. Sc.

Depuis 1996, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) s'est mis à la tâche de répertorier et d'inventorier les territoires qui comprennent des écosystèmes forestiers exceptionnels afin de favoriser leur protection. Présentement, en Estrie, on dénombre 67 écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt privée. Ils couvrent une superficie totale de 2 161 hectares et représentent 0,3 % du territoire forestier privé de la région.

## LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Les forêts anciennes sont des peuplements qui n'ont subi aucune perturbation naturelle majeure et n'ont été que peu affectées par l'homme. Ces forêts renferment de gros arbres et elles affichent également d'autres caractéristiques particulières telles que la présence à la fois d'arbres vivants, d'un âge très avancé et morts, de taille variable ainsi que la présence au sol de troncs à divers stades de décomposition. En Estrie, la plupart des forêts ont été considérablement affectées par la colonisation puis par l'urbanisation. Ainsi, à ce jour, on dénombre seulement 7 forêts anciennes en territoire privé estrien.



*Pinède rouge - EFE rare*

Les forêts rares se définissent en fonction de leur composition en espèces végétales, de leur structure ou de leur localisation. Elles sont peu fréquentes parce qu'elles présentent un agencement rare de conditions écologiques ou le sont devenues sous l'influence des activités humaines. Ces forêts occupent généralement un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. Les écosystèmes forestiers rares sont au nombre de 16 en région. Il s'agit, notamment, de chênaies rouges, de pinèdes rouges, de pinèdes blanches ou de groupements à noyer cendré.

Les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté (exemple : polémoine de Van Brunt, ginseng, adiante des Montagnes Vertes...) ou une population remarquable d'une espèce à situation précaire (exemple : ail des bois...). Ces forêts, au nombre de 43, représentent la majorité des EFE en Estrie.



*Érablière - EFE ancien*



EFE refuge d'ail des bois

## LA PROTECTION DES EFE EN ESTRIE

La conservation de la diversité biologique, notamment celle des EFE, est indissociable du concept de l'aménagement durable de la forêt. En forêt publique, le MRNF peut intervenir en faveur de la conservation des EFE en vertu de la Loi sur les forêts. Par contre, en forêt privée, la responsabilité relative de préserver ces écosystèmes particuliers incombe d'abord aux propriétaires concernés. Les multitudes d'activités qui ont cours en milieu forestier pour la production de différentes ressources et le développement de diverses infrastructures (route, quartier résidentiel, sentiers de randonnée, etc.) peuvent mettre en péril l'intégrité des éléments sensibles comme les écosystèmes forestiers exceptionnels. Ce n'est pas nécessairement par manque de volonté de la part des propriétaires qu'un EFE est mis en péril, mais bien par la méconnaissance entourant la présence de ces milieux sensibles dans leurs boisés. Des propriétaires informés ont plus de chances de protéger les caractéristiques de l'EFE, tout comme ils sont davantage conscients des impacts de leurs activités sur le milieu forestier. C'est dans ce contexte que l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (Agence Estrie) a décidé d'informer et de sensibiliser les propriétaires d'EFE à l'importance de préserver ces forêts exceptionnelles.

## LA RÉALISATION DU PROJET DE SENSIBILISATION

Le projet de sensibilisation des propriétaires d'écosystèmes forestiers exceptionnels a débuté à l'automne 2004 et a permis la réalisation de rencontres de propriétaires mais également la mise en oeuvre de différentes activités parallèles à ces rencontres.

La validation des EFE a impliqué des visites terrains afin de vérifier si les caractéristiques exceptionnelles des sites correspondaient à leur dénomination de refuge, rare ou ancienne. Cette activité permettait également d'observer si des perturbations humaines ou naturelles avaient affecté ces caractéristiques. L'ensemble des 44 sites visités correspondait à leur descriptif de forêts exceptionnelles.

Un EFE peut appartenir à un propriétaire comme à plusieurs et un propriétaire peut être concerné par plusieurs EFE. L'Agence Estrie et ses collaborateurs (MRNF et conseillers forestiers) ont ainsi réalisé 72 rencontres. Ces rencontres avaient comme objectifs 1) d'informer les propriétaires de la désignation d'une forêt particulière sur leur propriété, 2) de discuter de l'importance de protéger ces milieux, 3) d'aborder les mesures de protection pour conserver les attributs du site et 4) d'inciter les propriétaires à la protection volontaire de l'EFE. Les rencontres ont rejoint 150 personnes et concernées 48 EFE différents. Une pochette d'information comprenant différents documents a été remise à chacun. La réception positive des propriétaires à la présence d'une forêt exceptionnelle sur leur propriété ainsi que leur fierté et leur volonté de protéger ces milieux est à souligner.

Le projet a également permis de réaliser un suivi de populations d'ail des bois, plante désignée vulnérable. Cette activité a consisté à inventorier des populations d'ail des bois dans 13 EFE refuges afin d'établir une comparaison entre l'état des populations de 1995 (année du premier inventaire) et l'état actuel en 2006. Le suivi a confirmé l'aspect remarquable des populations d'ail des bois. Selon les sites, les estimations variaient entre 850 000 à 2 000 000 plants.

Des équipes ont également réalisé de la prospection de sites afin de vérifier leur potentiel à se qualifier comme forêt rare ou ancienne. Des forêts humides le long de la rivière Saint-François ont ainsi été visitées. La présence d'espèces comme l'érable argenté, le frêne noir, le noyer cendré, l'orme d'Amérique et le charme de Caroline, sous une certaine abondance, était recherchée. Les sites visités n'ont



PÉPINIÈRE  
**VERT FORÊT**  
NURSERY

### PRODUCTEUR D'ARBRES ET D'ARBUSTES

#### FEUILLUS

Chênes, érables, frênes, noyers, tilleuls.

#### CONIFÈRES

Épinettes, mélèzes, pins, cèdres, pruches, sapins.

#### PLANTS EN CONTENANT

Pour haies brise-vent, naturalisation, reboisement, stabilisation des rives.

**PLANTES** pour naturalisation.

1219, rang Sainte-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0  
Téléphone : 450 792-6443 • Télécopieur : 450 792-2036  
Courriel : info@vertforet.com

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB À : [WWW.VERTFORET.COM](http://WWW.VERTFORET.COM)

offre malheureusement aucun potentiel de forêt rare.

## DES GESTES CONCRETS DE PROTECTION

La responsabilité relative de protéger un écosystème forestier exceptionnel en territoire privé incombe d'abord aux propriétaires concernés. La protection d'un EFE est principalement une décision personnelle et volontaire de la part d'un propriétaire. La protection peut être variable en terme de mesures appliquées selon les sites exceptionnels et leur contexte mais également en terme de durée. Les mesures de protection possibles vont de la protection intégrale (aucun type d'activité dans l'EFE) à l'application de mesures d'atténuation qui permettent de conserver les attributs exceptionnels du site et poursuivre certains usages.

La mesure de protection intégrale (aucune activité) devrait être la première option envisagée pour conserver les caractéristiques de tous les types d'EFE. D'ailleurs, pour les forêts anciennes, c'est la seule option applicable afin de préserver l'intégrité du site. Concrètement, sur le terrain, la protection d'une forêt ancienne consiste à délimiter le contour de l'EFE à l'aide de ruban et le propriétaire s'engage volontairement à éviter cette portion de son lot boisé au cours de ses activités.

Dans d'autres types d'EFE, des interventions de mise en valeur peuvent être possibles, à certaines conditions toutefois. Une analyse au cas par cas peut permettre de déterminer, selon les enjeux du site, des interventions respectant les caractéristiques particulières. Elle peut également confirmer que le maintien de l'intégrité du site est la seule façon d'assurer la conservation de l'écosystème. Les mesures d'atténuation sont donc spécifiques à chaque EFE et doivent tenir compte des objectifs des propriétaires.

Prenons l'exemple d'une forêt refuge d'ail des bois. La forêt est une érablière sous production acéricole. Bien que le propriétaire possède une forêt désignée exceptionnelle, il peut poursuivre ses activités de récolte d'eau d'érable. Cet usage de la forêt modulé par des mesures d'atténuation est conciliable avec la protection de l'ail des bois. Parmi les mesures possibles, notons, entre autres, la réalisation

de coupes d'assainissement en hiver en évitant de créer de grandes ouvertures dans le couvert forestier, la disposition des déchets de coupes et des aires d'empilement de façon à ne pas nuire à l'ail des bois et la planification de nouveaux chemins ou de nouvelles infrastructures à l'extérieur de l'habitat de la plante. Toutefois, la mesure de protection la plus importante est certainement de surveiller et d'empêcher la cueillette illégale des bulbes d'ail pour assurer la viabilité de la population.

Le deuxième exemple est une forêt refuge d'une fougère menacée (phégoptère à hexagones) répertoriée seulement à six endroits au Québec. La forêt est une érablière sous production acéricole. Le propriétaire peut également poursuivre ses activités de récolte d'eau d'érable. Dans ce cas, la population de la plante a été localisée précisément et un périmètre de protection a été délimité autour de la colonie. Le propriétaire a accepté volontairement de ne réaliser aucune



# LA FORESTERIE CHANGE...

CHANGEMENT DU PROFIL DES PROPRIÉTAIRES | MÉCANISATION DES OPÉRATIONS  
RARETÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE | DIFFICULTÉ DE MISE EN MARCHÉ



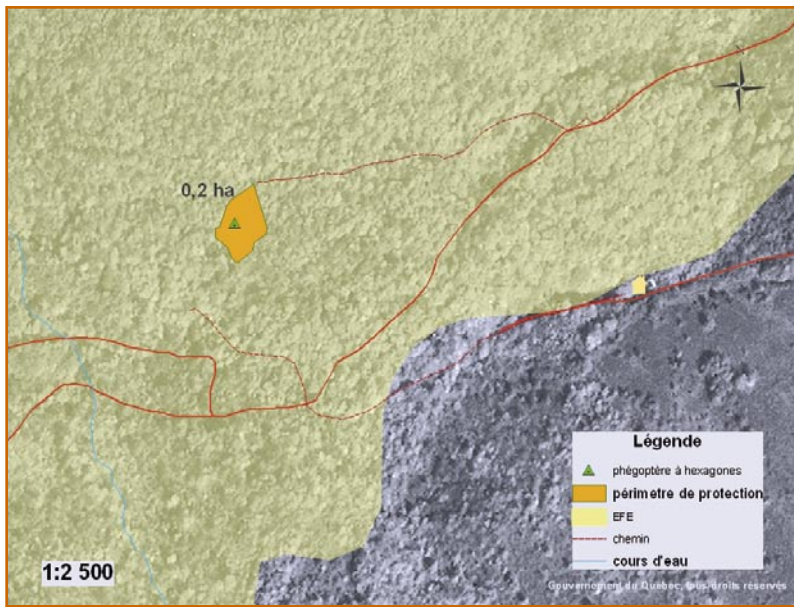
# NOUS AUSSI.

Congrès **RESAM** 2007, 19, 20 et 21 août, Amqui

Les groupements forestiers, **MOBILISÉS**  
dans le **CHANGEMENT**

**Informations et inscription :**  
**418 877-1344**  
**OU**  
**WWW.RESAM.ORG**

Photos : améri-plan, barde (1 et 4) ; isobéghato | Barde (1 et 3) Marc-André Grenier, CSNUAF



Périmètre de protection de la phégoptère à hexagones



Colonie de phégoptère à hexagones

récolte d'arbres dans cette zone afin de préserver les caractéristiques de l'habitat de la fougère. La zone protégée représente 0,2 ha, soit 0,5 % de la propriété forestière.

Ces quelques exemples démontrent que la conservation des attributs exceptionnels d'un site peut se présenter sous différentes formes. Le dénominateur commun de ces formes de protection est qu'elles reposent toutes sur l'engagement moral de chacun des propriétaires. La protection d'un EFE est en vigueur tant et aussi longtemps que le propriétaire le désire et peut prendre fin à tout moment. De même, dans le cas d'une vente de propriété, le nouvel acquéreur n'est aucunement lié à la décision de l'ancien propriétaire. L'aspect réversible de cet engagement n'assure donc pas à long terme la protection des forêts exceptionnelles. Un propriétaire qui

souhaite protéger sa forêt exceptionnelle à perpétuité devra se tourner vers les options de conservation à caractère légal. Dans ce cas, les principales options sont la servitude de conservation, la réserve naturelle en milieu privé, le don écologique ou la vente à un organisme de conservation. Ces options de conservation permettent d'assurer la protection de l'intégrité de l'EFE selon les objectifs du propriétaire et également pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté et des générations à venir.

## LES PARTENAIRES

Le projet de sensibilisation des propriétaires d'écosystèmes forestiers exceptionnels a été rendu possible grâce à l'implication de partenaires. L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tient à souligner leur participation. Nous remercions les professionnels – botanistes, biologistes et ingénieurs forestiers – qui ont collaboré en s'impliquant dans les différents volets du projet ainsi que les conseillers forestiers et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Nous tenons également à souligner la contribution financière d'Environnement Canada, par le biais du programme ÉcoAction. Finalement, nous remercions chaleureusement les propriétaires forestiers rencontrés dans le cadre du projet.

### Pour en savoir plus

Il s'agit de contacter l'Agence Estrie au 819 823-8884 ou visitez leur site Internet : [www.agenceestrie.qc.ca](http://www.agenceestrie.qc.ca)

Source : Marie-Josée Martel, ing.f., M. Sc., Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. ◀



Au 27<sup>e</sup>

« Un bûcheron c'est bon,  
**DEUX** bûcheux c'est **mieux!** »

**DU 22 AU 26 AOÛT**



*Un festival où la forêt est au cœur de la fête :* compétitions forestières, démonstration en forêt chez **Transports Régi inc.**, spectacle d'humour avec **Patrick Groulx**, soirée avec **Young Soul...**

*Une fête populaire aux couleurs de la région :* soirées, expositions, tournois sportifs, parade, restauration typique des chantiers, structures gonflables, course de toilettes, spectacle de **Jimmy Le Magicien**, bingo, tir de chevaux, méchoui porc et agneau.

**Information : 418 356-3560** [www.festivaldubucheux.com](http://www.festivaldubucheux.com)

Hébergement : 418 356-5618 Télécopieur : 418 356-5502